

Commission Energie du District de Martigny

MYénergie

Charte d'engagement



MYénergie

VERS L'AUTONOMIE ENERGETIQUE
DU DISTRICT DE MARTIGNY



Missions

Accompagnement du District de Martigny vers plus d'autonomie énergétique par la mise en place d'actions concrètes visant :

- La réduction des besoins en énergie ;
- L'augmentation des énergies renouvelables produites localement ;
- L'exemplarité.

Axes de travail :

- Patrimoine communal - bâtiments publics, éclairage public, etc. ;
- Planification énergétique ;
- Approvisionnement en eau ;
- Climat ;
- Mobilité ;
- Communication.

Acteurs impliqués :

- Les administrations communales ;
- Les distributeurs ;
- Les écoles ;
- Les entreprises ;
- Les associations ;
- Les citoyens et citoyennes.

Pour une meilleure qualité de vie.



Rôles

La Commission Energie a comme rôles de :

- Valoriser les souhaits et idées émanant des discussions et échanges de la commission ;
- Partager les expériences ;
- Cibler, prendre position et ajuster de manière réactive les activités opérationnelles et axes stratégiques du projet au fur et à mesure de l'avancement des démarches ;
- Permettre un suivi détaillé des projets ;
- Être une courroie de transmission entre les présidentes et présidents de communes, leurs conseils communaux, leurs commissions communales, leurs responsables techniques ;
- Assurer la qualité et la pertinence des travaux.



Organisation

ORGANISATION INTERNE

ALIMENTE
LA DÉMARCHE

ORGANE OPÉRATIONNEL & DÉCISIONNEL

Groupe de pilotage

En continu avec 2 rencontres minimum par mois
Objectif : Coordonner, s'assurer de l'avancement, réponse aux questions

Composition :

- Président
- Secrétaire
- Coordinatrice / conseillère

Commission énergie

3 à 4 rencontres par année
Objectif : Mutualiser, proposer, définir, contrôler

Composition :

- Président
- Secrétaire
- Coordinatrice / conseillère
- Représentant politique par commune

Sous-Commission 01

Nombre de rencontres selon besoin

Objectif :

Compo

- Me
- Res
- Exp
- Co

Sous-Commission 02

Nombre de rencontres selon besoin

Objectif :

Compo

- Me
- Res
- Exp
- Co

Sous-Commission 03

Nombre de rencontres selon besoin

Objectif : Définir, valider, approfondir, soumettre

Composée de :

- Membres de la commission énergie
- Responsable technique
- Expert-e sur demande
- Coordinatrice / conseillère

Rencontres individuelles de chaque commune

1 rencontre par année au minimum en plus des contacts réguliers pour assurer l'avancement des démarches
Objectif : cerner les besoins spécifiques ainsi que mutualisables et apporter un appui.

Composition :

- Commune (représentant politique ; Commission Energie communale ; tout le Conseil au moins 1x par législature)
- Coordinatrice / conseillère



COLLABORATIONS EXTERNES

Collaboration active avec :

- Autres communes
- Canton (SEFH, SDT, SDM, SE, etc)
- Confédération (OFEN, OFEV, etc)
- HES, HEP

Expertise sur demande dans les domaines tels que :

- Le bâtiment
- L'éclairage public
- Le solaire
- La planification énergétique
- La mobilité
- L'enseignement



Composition des commissions

La Commission Energie se compose de :

- Président ;
- Secrétaire ;
- Coordinatrice / conseillère ;
- Représentants et représentantes politiques de communes nommés.

Des responsables techniques peuvent être invités.

Si le / la responsable politique ne peut venir à une séance, il ou elle se doit de trouver une personne pour se faire remplacer.

Les sous-commissions s'organisent de la manière suivante :

- Les responsables politiques qui souhaitent s'impliquer plus fortement dans une thématique spécifique ;
- Des responsables techniques selon le thème et le besoin ;
- Coordinatrice / conseillère ;
- Invitation d'experts sur demande.



Traitement des thématiques

Les sujets seront traités soit :

- Pour des thématiques simples : lors d'une Commission Energie ou par voie de circulation avec une prise de position de chaque membre de la Commission Energie ;
- Pour des thématiques plus complexes : dans le cadre d'une séance de travail spécifique – cette séance peut réunir un groupe de travail restreint.

Les sous-commissions se réunissent en fonction des besoins du sujet traité. Un point présentant les travaux en cours est systématiquement à l'ordre du jour de chaque Commission Energie.



Financement

- Le District de Martigny participe financièrement sur la base d'un budget annuel. Un rapport d'activité et un décompte final seront présentés annuellement.

D'autres sources de financement sont également prévues, soit :

- Une demande annuelle est faite au Canton, SEFH, qui soutient le poste de Service de Conseils en énergie.
- Une ou plusieurs demandes sont faites (annuellement ou pour deux ans) auprès de Région Energie, de l'OFEN, pour le soutien de projets spécifiques.
- Pour certaines activités des participations de tiers peuvent être envisagées.

La présente charte a été acceptée par les membres de la Commission Énergie en date du 24 février 2022 et par la Conférence des présidentes et présidents du 11 avril 2022.

Bernard Monnet
Préfet District de Martigny

Régis Monnet
Président MYénergie



MYénergie

VERS L'AUTONOMIE ENERGETIQUE
DU DISTRICT DE MARTIGNY

c/o Antenne Région Valais romand
Centre de développement régional
Rue du Léman 19 (1er étage)
1920 Martigny

Tel: +41 27 720 60 16
info@myenergie.ch



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS



SuisseEnergie
pour les communes

Région-
Énergie